

FICHE PRATIQUE

DISPOSITIF D'ACCUEIL TEMPORAIRE D'URGENCE À DESTINATION DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP (Accueil de jour et internat en foyer de vie)

Dispositif expérimental 2023-2024

Public cible (critères cumulatifs) :

- les personnes **à partir de 20 ans**,
- les personnes dont la réponse aux besoins peut être apportée par un **foyer de vie (établissement non médicalisé)**,
- les personnes dont le domicile de secours est situé en Loire-Atlantique (à l'exception des personnes déjà accueillies dans un établissement pour personnes en situation de handicap du Département de Loire-Atlantique).

NB : L'accueil sur une place temporaire d'urgence ne nécessite pas que la personne soit bénéficiaire d'une notification d'orientation préalable vers un établissement ou un service médico-social.

Situations concernées :

L'objectif de cette expérimentation est de répondre aux **situations d'urgence suivantes** :

- Hospitalisation non prévue/décès de l'aidant ou toute autre situation d'absence soudaine de l'aidant,
- Modification soudaine de l'état de santé de l'aidant,
- Mise en danger de la personne en situation de handicap ou de l'aidant (ex : violences intrafamiliales, exclusion du domicile...),
- Rupture d'accompagnement (ex : SAAD) ou prévention de la rupture imminente d'accompagnement,
- Éloignement victime/agresseur (ex : violences sexuelles),
- Prévention de l'urgence (des éléments factuels sur un risque imminent doivent pouvoir être apportés).

Le contact avec la permanence doit être pris **après** recherche d'autres solutions de maintien à domicile et **après** prise de contact avec le représentant légal, l'entourage de la personne...

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h

 **Numéro de téléphone : 06 65 80 92 54**

Les demandes d'accueil sur des places temporaires d'urgence doivent uniquement être réalisées par un professionnel et par téléphone. Les gestionnaires d'établissements ne doivent pas être contactés en direct.

L'admission sur une place destinée à l'accueil d'urgence est réalisée après évaluation de la situation par la personne en charge du traitement des appels et en fonction des places disponibles.

accueilurgence@adapei44.asso.fr